PNA Lynx – Réunion du Conseil scientifique 09 septembre 2020

Présents:

DREAL: Marie-Pierre COLLIN-HUET, Olivier BOUJARD, Sarah PIERRE

OFB: Sylvain GATTI

<u>Conseil Scientifique</u>: Farid BENHAMMOU, Philippe BILLET, Guillaume CHRISTEN Nolwenn DROUET-HOGUET, Hervé FRITZ, Olivier GiMENEZ, Patrick GIRAUDOUX, François MOUTOU, Pierre TABERLET, Aline TREILLARD, Fridolin ZIMMERMANN

Excusés: Guillaume CHAPRON, Alexis LÉCU, Audrey SAVOURE-SOUBELET

Préambule:

Dans le cadre des travaux conduits pour l'élaboration du PNA Lynx, le COPIL a souhaité la mise en place d'un Conseil Scientifique susceptible d'éclairer les partenaires sur les orientations inscrites au PNA. La composition et les modalités de fonctionnement du Conseil Scientifique ont été fixées par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2020.

Le projet de PNA Lynx a été soumis à l'avis des membres du Conseil Scientifique du 04 août au 04 septembre. L'avis qui suit est issu des contributions écrites de chacun des membres et des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion du 9 septembre 2020. Il a pour vocation à être annexé au PNA lors de sa mise en consultation des partenaires et du COPIL.

Les membres du conseil scientifique ont pris note des précisions de la DREAL relatives au fait que la période de confinement au printemps 2020 n'a pas permis la consultation de tous les acteurs susceptibles de piloter des actions. Ainsi, en absence de pilotes définis, la DREAL ou l'OFB ont été mentionnés sans présumer de leurs rôles pour ces actions. Un appel à manifestation d'intérêt à ce sujet sera lancé simultanément à la consultation des membres du COPIL sur le projet de PNA. A noter que certaines actions seront effectivement pilotées par l'OFB et/ ou la DREAL pour des raisons de statut de l'espèce et de légitimité (suivi des populations, suivi sanitaire, réhabilitations etc.).

Avis collégial

Avis général sur le document et transmission au COPIL :

Les membres saluent unanimement la qualité du document qui constitue une synthèse de très bonne facture.

L'échelle de travail transfrontalière mise en perspective dans le PNA est un point positif de ce projet de plan national d'action.

Les contributions respectives des membres ne font pas apparaître de contradictions entre elles.

Un avis favorable est donné sur la transmission du projet de PNA aux membres du COPIL, moyennant l'intégration des amendements proposés et la réévaluation financière de certaines actions.

Pistes de réflexion à intégrer dans les futurs travaux de mise en œuvre du PNA :

Le conseil scientifique s'accorde sur la nécessité de s'appuyer plus largement sur les sciences humaines et sociales dans la mise en œuvre et le suivi des différentes actions.

Les questions de coexistence de l'espèce avec les activités d'élevage et la pratique cynégétique sont centrales. Il convient aussi de s'interroger sur la vision de la société, des usagers du territoire, sur le retour des grands prédateurs et la place qui leur est accordée. L'accent doit ainsi être mis sur la dimension socio-culturelle élargie à l'ensemble de la société, en particulier en termes de représentation de la nature et du lynx dans un environnement anthropisé, amené par ailleurs à subir des transformations (pratiques culturales, usages de la forêt ...) guidées notamment par le contexte actuel de crise.

La question de la place et le rôle du lynx dans un socio-écosystème en devenir doit ainsi être posée. Il serait nécessaire d'inscrire le PNA dans un débat plus large sur la place du lynx comme prédateur emblématique d'une biodiversité restaurée. Le débat sur la prédation doit aller au-delà des questions de l'impact sur les ongulés sauvages et domestiques, mais doit aussi être abordé sous l'angle de la présence du lynx et de sa perception dans la biodiversité régionale, et insister sur son rôle dans les fonctionnalités qu'il apporte au sein de ce système (telle que la prédation). Plus largement, au-delà de la valeur d'existence de la biodiversité, l'accent peut être mis sur une revalorisation des aménités de l'environnement (valorisation économique et sociale), dans la logique de l'engagement de la France dans l'IPBES.

La démarche nécessite donc d'intégrer l'ensemble des parties prenantes. Outre les « acteurs gestionnaires » (éleveurs et monde cynégétique) qui font l'objet de fiches actions à part entière, il est nécessaire de trouver des modalités d'association de la « population locale », notamment des différents usagers de la forêt à l'échelle de chaque massif. La mise en place d'instances ou de démarches participatives pourra être envisagée, en veillant à la représentativité des personnes associées. L'exemple du « Parlement du Lynx », institué dans le cadre des travaux conduits dans les Vosges du nord est une démarche qui pourrait être dupliquée et adaptée aux différents contextes. L'association des collectivités locales à toutes les actions doit également être recherchée au sein de ces instances ou comme pilotes d'action ou partenaires.

Le Conseil scientifique propose par ailleurs que soient définis des indicateurs de perception, à contextualiser à l'échelle de chaque massif ou région et suivant l'historique de cette emprise territoriale associée au retour du lynx. Cette contextualisation est également importante dans les processus de concertation et la mise en œuvre des programmes de médiation afin de bien appréhender les différences locales, et culturelles des acteurs. Ces indicateurs pourraient s'inscrire dans le temps, comme le sont les indicateurs écologiques (e.g. la proportion de territoire occupée par le lynx chaque année).

Le Conseil scientifique souligne enfin que pour atteindre une viabilité à long terme, il vaudrait probablement mieux avoir des lynx qui soient présents sur une grande superficie à un niveau de densité bas mais qui permette encore à la population de fonctionner que sur une petite superficie à haute densité. En effet, ce dernier cas de figure entraînerait plus de conflits avec les activités cynégétiques et d'élevage. De plus, la viabilité génétique de la population ne pourra être atteinte que si elle s'inscrit dans une métapopulation plus large, avec les massifs voisins.

Ainsi, les thématiques d'amélioration de la connectivité entre les différents massifs doivent nécessairement intégrer la dimension sociale, la tolérance dans la trame des facteurs de résistance et de perméabilité de l'habitat et faire le lien entre le volet purement écologique et la perception du prédateur. Les obstacles à l'acceptation doivent être considérés sur le terrain au même titre que des obstacles physiques ou écologiques dans les facteurs limitants de l'expansion et de la conservation de l'espèce (des zones jugées a priori favorables en termes d'habitat ne le seront pas nécessairement au niveau de l'acceptation sociale).

<u>Pistes de travail sur lesquelles le Conseil scientifique souhaite se saisir pour avis :</u>

- Définition de protocoles : La définition de certains protocoles et leurs modalités de mise en œuvres

sont inscrites comme actions à part entière dans le PNA. À ce titre, l'avis du Conseil Scientifique sera recherché sur l'adéquation entre les méthodes et les questions de recherches envisagées dans le cadre du PNA. Il s'agira notamment de savoir si les travaux envisagés sont en cohérence avec les objectifs de conservation de l'espèce et si ces méthodes sont les plus adaptées pour répondre à ces questions. C'est notamment le cas concernant la possibilité de capturer des lynx pour les équiper en collier GPS pour le besoin de certaines études.

- Possibilité de recourir à de la réintroduction, du renforcement, de la translocation de lynx ou au remplacement des individus détruits illégalement : si la réintroduction de lynx est une option qui a été écartée par le préfet dans les leviers d'action immédiats à mettre en œuvre, la question de l'utilisation d'animaux à des fins d'amélioration du statut de la population doit toutefois être posée et doit être abordée en fonction de la situation de conservation de l'espèce et du niveau d'acceptation sociale lors la première évaluation du plan d'ici 3 ans. Parmi les outils disponibles dans le cadre de ce PNA, la réflexion du remplacement des animaux détruits illégalement figure d'ores et déjà comme une possibilité parmi les pistes d'actions. Il conviendra de définir les modalités, la temporalité et la localisation garantissant que le recours à d'éventuelles interventions dans ce sens puissent contribuer efficacement au rétablissement de l'état de conservation de l'espèce. Des outils de modélisation de la viabilité intégrant des scénarios de renforcement existent et leur mobilisation pourrait permettre d'appuyer ces réflexions.

Le Conseil Scientifique devra se prononcer sur ces actions avec principalement pour objectif de former une métapopulation viable avec l'ensemble des sous-populations transfrontalières (Palatinat-Vosges, Rhin supérieur, Jura et Alpes).

Signé:

Farid BENHAMMOU	Philippe BILLET	Guillaume CHAPRON	Guillaume CHRISTEN	Nolwenn DROUET- HOGUET	Hervé FRITZ	Olivier GiMENEZ

Patrick GIRAUDOUX Alexis LECU François MOUTOU		erre Aline ABERLET TREILLARD	Fridolin ZIMMERMANN
-------------------------------------------------	--	---------------------------------	------------------------